

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 24 février 2022 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Pascal PAGET, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Florent CHAUX, Catherine MARTIN, Blandine GROS, Gaëtan MOISSON, Aurélie SERVAN

Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Catherine MARTIN a donné pouvoir à Françoise MARIZY.

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Aurélie SERVAN a donné pouvoir à Annick BONIN.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2022 est approuvé.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés entre le 13 janvier et le 15 février 2022.

- **Comptes administratifs 2021 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Mme le Maire rappelle que les documents sont réalisés par la trésorerie de Louhans et reprennent l'ensemble des réalisations budgétaires sur le budget principal de la collectivité en 2021, ainsi que les budgets annexes Assainissement, Bois des Rampes et CCAS.

Avant de laisser la parole à M. Patrice CALVEZ qui détaille les budgets, Mme le Maire présente le résultat global :

	Excédent	Déficit
Budget principal	1 792 014,75 €	
Budget Assainissement	88 109,30 €	
Budget Bois des Rampes	65 020,16 €	
Budget CCAS	17 332,36 €	
Excédent global	1 962 476,57 €	

➤ Budget principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	1 630 815,35 €
Recettes de fonctionnement :	2 276 661,26 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	645 845,91 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure :	704 774,80 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice :	1 350 620,71 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	864 457,93 €
Recettes d'investissement :	1 573 459,56 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	709 001,63 €
Déficit d'investissement de l'année antérieure :	- 57 607,59 €
Excédent d'investissement en fin d'exercice :	651 394,04 €

Excédent total en fin d'exercice : 2 002 014,75 €

Restes à réaliser : 210 000,00 €

Résultat global Budget principal : 1 792 014,75 €

➤ Budget annexe Assainissement :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	51 363,06 €
Recettes d'investissement :	110 217,54 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	58 854,48 €
Excédent antérieur reporté :	15 648,69 €
Excédent d'investissement de clôture :	74 503,17 €

Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation :	50 732,61 €
Recettes d'exploitation :	124 365,25 €
Excédent d'exploitation de l'exercice :	73 632,74 €
Excédent antérieur reporté :	79 973,39 €
Excédent d'exploitation de clôture :	153 606,13 €

Excédent total en fin d'exercice : 228 109,30 €

Restes à réaliser : 140 000,00 €

Résultat global Assainissement : 88 109,30 €

➤ Budget annexe Bois des Rampes :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :	75 000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Déficit d'investissement d'exercice :	- 75 000,00 €
Excédent antérieur reporté :	49 143,17 €
Déficit d'investissement de clôture :	- 25 856,83 €

Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation :	0,00 €
Recettes d'exploitation :	13 800,00 €
Excédent d'exploitation d'exercice :	13 800,00 €
Excédent antérieur reporté :	77 076,99 €
Excédent d'exploitation de clôture :	90 876,99 €

Excédent total en fin d'exercice : 65 020,16 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Résultat global Budget annexe Bois des Rampes : 65 020,16 €

Mme le Maire quitte la salle et M. Jean-Claude VIEUX fait procéder au vote des trois budgets : **le budget principal ainsi que les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes sont adoptés à l'unanimité.**

Mme le Maire remercie Mmes DUMEY et BUGUET pour leur travail, facilitant la réalisation des projets du Conseil Municipal.

• **Comptes de gestion 2021 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice. Il reprend, pour chaque budget - principal, assainissement et Bois des Rampes - l'ensemble des réalisations budgétaires de l'année. Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2021 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes.

Les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe Bois des Rampes sont validés à l'unanimité.

• **Affectation du résultat (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

➤ Budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	645 845,91 €
- un excédent reporté de :	704 778,80 €

- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 350 620,71 €
- un excédent d'investissement de :	651 394,04 €
- un déficit des restes à réaliser de :	210 000,00 €
- donc un excédent de financement de :	441 394,04 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT 1 350 620,71 €

Elle propose :

- le report de ce résultat en fonctionnement pour 1 350 620,71 € (compte 002),
- une affectation en compte 001 pour le résultat d'investissement de 651 394,04 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Budget annexe Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	73 632,74 €
- un excédent reporté de :	79 973,39 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	153 606,13 €
- un excédent d'investissement de :	74 503,17 €
- un déficit des restes à réaliser de :	140 000,00 €
- soit un besoin de financement de :	65 496,83 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT 153 606,13 €

Une affectation complémentaire en réserve (compte 1068) sera faite à hauteur de 65 496,83 €. L'excédent reporté en fonctionnement sur le compte 002 sera de 88 109,30 €. Mme le Maire propose par ailleurs une affectation sur le compte 001 de l'excédent d'investissement de 74 503,17 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Budget annexe Bois des Rampes :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 800,00 €
- un excédent reporté de :	77 076,99 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	90 876,99 €
- un déficit d'investissement de :	25 856,83 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
- soit un besoin de financement de :	25 856,83 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
 Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT 90 876,99 €

Mme le Maire propose :

- une affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 25 856,83 €,

- le report du résultat de 65 020,16 € en fonctionnement (compte 002),
- le report du déficit d'investissement de 25 856,83 € en compte 001.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• **Contrat entretien ménager :**

Mme le Maire indique qu'au 31 mars 2022, une de nos agentes part en retraite. La Commission du personnel propose par conséquent une réorganisation des services en faisant appel à un prestataire extérieur pour l'entretien ménager des écoles pendant le temps scolaire les lundis, jeudis et vendredis après la classe.

Mme le Maire présente les devis de prestations de l'entreprise INDIGO Propreté pour les écoles maternelle (5 961,60 € TTC par an) et primaire (8 942,40 € TTC par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette proposition, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que les documents nécessaires pour cette opération.

• **Maison médicale - répartition des charges année 2021 :**

Mme le Maire rappelle que les occupants de la Maison Médicale doivent s'acquitter auprès de la commune, propriétaire, des charges suivantes : eau, électricité et ordures ménagères.

Elle précise pour mémoire, que les occupants de ladite maison sont :

- Cabinet infirmier :	53,11 m ²
- Dr GLORYS :	56,76 m ²
- Dr CHOUFFAUT :	56,76 m ²
- Dr DHIVERT :	56,76 m ²
- Cabinet de kinésithérapie de M. ADVEI :	69,82 m ²
- Cabinet de kinésithérapie de M. LAZAR :	51,10 m ²
- Mme LIVRAGHI :	45,75 m ²

L'ADMR est directement abonnée auprès d'EDF. Elle paie donc son abonnement et ses consommations électriques pour l'éclairage des locaux qu'elle occupe et pour l'informatique qu'elle utilise. La facturation par la commune ne concerne par conséquent que le chauffage, l'éclairage extérieur du bâtiment, l'eau et les ordures ménagères. La consommation électrique pour le chauffage de l'ADMR et pour l'éclairage extérieur au bâtiment est comptabilisée sur le compteur jaune pour lequel l'abonnement a été réalisé par la commune.

Le compteur jaune pour lequel l'abonné est la Commune, comptabilise, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, les dépenses ci-après : 12 281,54 € pour l'électricité et 196 €,44 pour l'eau.

Mme le Maire propose de répartir ces charges de la façon suivante :

A) La consommation Electricité pour éclairage et informatique des occupants est évaluée à :

- ADMR : 674,93 € (régulé directement par l'ADMR via son compteur bleu)
- cabinet des infirmiers / cabinet du Dr GLORYS / cabinet du Dr CHOUFFAUT / cabinet du Dr DHIVERT / cabinet de kinésithérapie de M. ADVEI / cabinet de kinésithérapie de M. LAZAR / Mme LIVRAGHI : 1 676,94 €
- Commune : 773,14 €

B) La consommation eau, chauffage et éclairage extérieur pour les occupants est de :
(12 281,54 € + 196,44 €) - (1 676,94 € + 773,14 €) = 10 027,90 €

S'ajoute la redevance ordures ménagères : 10 027,90 € + 1 214 € = 11 241,90 €

Les charges étant réparties au prorata des surfaces occupées, elles s'élèvent à :

- pour l'ADMR	1 879,62 €
- pour le cabinet des infirmiers	1 179,06 €
- pour le cabinet du Dr GLORYS	1 260,09 €
- pour le cabinet du Dr CHOUFFAUT	1 260,09 €
- pour le cabinet du Dr DHIVERT	1 260,09 €
- pour le cabinet de kinésithérapie de M. ADVEI	1 550,02 €
- pour le cabinet de kinésithérapie de M. LAZAR	1 134,44 €
- pour le cabinet de Mme LIVRAGHI	1 015,66 €
- pour la commune	3 152,92 €

Compte-tenu des provisions versées, il reste à payer :

- ADMR	199,62 €
--------	----------

Il est nécessaire de rembourser :

- le cabinet des infirmiers pour	174,94 €
- le cabinet du Dr GLORYS pour	206,91 €
- le cabinet du Dr CHOUFFAUT pour	206,91 €
- le cabinet du Dr DHIVERT pour	206,91 €
- le cabinet de kinésithérapie de M. ADVEI	226,98 €
- le cabinet de kinésithérapie de M. LAZAR	187,08 €
- le cabinet de Mme LIVRAGHI pour	169,83 €

Le Conseil Municipal décide de :

- **donner un avis favorable au calcul présenté,**
- **mettre en recouvrement les sommes dues auprès de l'ADMR,**
- **rembourser le trop-versé par le cabinet des infirmiers, le cabinet du Dr GLORYS, le cabinet du Dr CHOUFFAUT, le cabinet du Dr DHIVERT, le cabinet de kinésithérapie de M. ADVEI, le cabinet de kinésithérapie de M. LAZAR et le cabinet de Mme LIVRAGHI.**

• **Cession de la parcelle AK 472 à la SCI Les Chênes des Bernoux :**

Mme le Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a accepté de céder la parcelle AK 472 à la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 afin de mettre en valeur le tènement immobilier composé des parcelles AK 473 (propriété de la CCBR71) et AK 472 (propriété de la commune).

Mme le Maire explique que la CCBR71 ne souhaite plus acquérir cette parcelle et propose à la commune de la céder directement à la SCI LES CHENES DES BERNOUX déjà acquéreur de la parcelle AK 473.

M. Emmanuel COMBETTE, représentant la SCI LES CHENES DES BERNOUX, a confirmé sa volonté d'acquérir la parcelle AK 472, d'une contenance de 47 centiares, au prix de 5 € le m².

Le Conseil Municipal accepte la vente de cette parcelle au prix de 5 € le m² et précise que les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur. Il autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

• **Intégration dans le domaine privé de la commune et cession de parcelle :**

Mme le Maire indique qu'un administré demande à acquérir une pointe de terrain appartenant à la commune qui rentre sur sa parcelle et qu'il entretient régulièrement.

Cette pointe, excroissance du chemin rural n°7, dit de la grande Faye, fait partie du domaine public communal. Mme le Maire explique qu'il conviendrait de faire borner cette parcelle afin de l'intégrer au domaine privé de la commune, pour pouvoir ensuite la céder.

Mme le Maire ajoute que le pétitionnaire a, en outre, attesté sur l'honneur que les frais de bornage et de notaire liés à cette opération seraient pris en charge par ses soins.

Le Conseil Municipal accepte d'intégrer cette portion de domaine public dans le domaine privé de la commune et de céder pour un euro cette future parcelle à M. STEURI Michel demeurant 7 la Grande Faye, étant précisé que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'accomplissement de cette opération.

- **Raccordement réseau électrique d'un administré :**

Mme le Maire explique qu'un administré a fait une demande de raccordement au réseau électrique, nécessaire à l'alimentation en énergie de son projet de rénovation situé sur la commune. Le plan de financement précise notamment le coût HT restant à charge de l'administré, soit 4 020,15 €.

Mme le Maire précise que ce raccordement entre bien dans le cadre des travaux qui peuvent être réalisés au titre de l'électrification rurale. Une demande sera faite au SYDESL, maître d'ouvrage des travaux d'électrification rurale, pour engager les formalités nécessaires à l'étude du projet relatif à ces travaux. Ce raccordement n'excède pas 100 mètres et est destiné à l'usage exclusif d'une maison d'habitation. La part des travaux sera à la charge du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal approuve cette opération.

- **Modification règlement du marché :**

La commission Marché-Foire-Tourisme s'est réunie le 20 janvier 2022 afin de reprendre le règlement du marché hebdomadaire, en vigueur depuis 2009.

La Commission propose de ne plus identifier deux périodes distinctes (du 1^{er} mars au 31 août et du 1^{er} septembre au 28 février) et donc de modifier le règlement comme suit :

- article 2 : le marché a lieu une fois par semaine le samedi matin de 8 h à 13 h.
- article 4 : les abonnés doivent occuper les emplacements qui leur sont alloués avant 8 h.

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau règlement du marché.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Marché-Foire-Tourisme :**

Mme le Maire présente les points abordés lors de la rencontre du 20 janvier :

- Camping : renouvellement en cours des 2* du camping ;
- Marché estival du camping : proposition des 3 juillet et 7 août 2022 ;
- Marché du samedi : règlement, proposition de réorganisation du marché pour l'amener jusqu'au marché couvert, en installant des commerçants entre la Poste et l'église ;
- Balades et randonnées : vérification des balisages à faire, des randonneurs ayant indiqué s'être égarés à pied ou à vélo ;
- Octobre rose 2022 : manifestations à définir pour permettre l'implication de notre commune ;
- Marché des artistes : initiative reconduite sous le marché couvert le dernier samedi de chaque mois, de mai à septembre ;
- Boîtes à livres : proposition d'installer deux boîtes à livres, l'une place de la bascule, l'autre vers le skate-park ;

- **Comité de Foire :**

Le Comité de Foire s'est réuni le 9 février dernier pour relancer la Foire, qui aura lieu les 19 et 20 mars prochain. Suite aux élections municipales de 2020, le bureau du Comité a été réélu.

Le Conseil Municipal est vivement invité à participer à la foire, notamment pour animer l'exposition « Tout savoir sur les céréales ».

- **Commission Communication :**

M. Patrice CALVEZ dresse le compte-rendu de la réunion du 7 février :

- Site internet : le nouveau site est en phase de test, les contenus ont été préparés et sont en cours de mise en page par PUBLIGO. La formation du personnel et des élus volontaires est en cours. Une session de perfectionnement est prévue après quelques temps d'utilisation du site. Le lancement du nouveau site internet est envisagée en avril.
- Panneau lumineux : trois prestataires ont été sélectionnés et les rencontres avec chacun d'eux sont en cours. L'implantation du panneau sera effective 1,5 mois après la validation du devis auprès du prestataire qui sera retenu. Se pose la question de l'achat ou de la location de l'équipement, celui-ci ayant une durée de vie de seulement 7 ans.

- **Commission Finances :**

Réunie le 15 février, elle a traité les comptes administratifs 2021.

- **Commission du Personnel :**

La Commission du 15 février a étudié le contrat de prestation proposé par INDIGO PROPTE.

- **PNR - Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional sur le territoire de la Bresse Bourguignonne :**

Le projet entre dans sa deuxième phase, celle de la définition de son périmètre. Les inquiétudes des agriculteurs sont vives sur le sujet, ils craignent de nouvelles contraintes.

Les Amis du PNR de Bresse présenteront l'exposition itinérante sur le Parc lors de la Foire du Renouveau. Ce sera l'occasion pour tous d'échanger sur le sujet.

Il semble dommageable qu'aucune consultation citoyenne ne soit prévue sur le projet.

- **Informations diverses :**

- Opération Maison médicale, situation des travaux : l'opération suit son cours. La réalisation des ouvertures des cabinets médicaux a été planifiée avec les médecins.
- Opération Cantine scolaire, situation (planning maîtrise d'œuvre) : l'annonce pour la recherche d'architectes a été passée le 14 février. Le dépôt des offres est possible jusqu'au 7 mars. Les offres seront analysées le 9 mars. L'audition des candidats retenus est prévue le 29 mars.
- Projet éolien Brix'air : la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) organise une consultation citoyenne auprès des habitants, dans le cadre du projet éolien Brix'Air, à la demande des communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin. En tant que commune voisine, les

habitants de notre commune sont invités à donner leur avis. Cette consultation citoyenne se déroule du 1^{er} février au 2 mars.

- Courrier de Mme Cécile UNTERMAIER, relatif au projet de cantine scolaire. Par courrier en date du 22 février, M. le Préfet indique que dans le cadre de la DETR, le projet fera l'objet d'un examen attentif. Il sera soutenu par les services de l'Etat.
- Protection civile : elle envisage de louer une partie de l'ancienne DRI pour stockage des véhicules et du matériel. Son local de Mervans va en effet être vendu ; pour autant la protection civile restera toujours présente à Mervans : ce sera l'antenne de Mervans - Saint Germain-du-Bois. Une visite des locaux de l'ancienne DRI va être organisée et un tarif de location proposé.
- AG CCBR 71 : les travaux de la micro-crèche démarreront la semaine prochaine. La coulée verte sera fermée pour permettre le passage des engins de chantier. Une cellule commerciale de Mervans est louée. Le dispositif O.PA.H a été abordé, il va permettre d'attribuer des aides à la réhabilitation des logements pour les particuliers.
- Départs en retraite des agents : la date du 25 mai 2022 est proposée pour une cérémonie en leur honneur.
- Les tableaux d'organisation de la permanence des élus lors des élections présidentielles sont à compléter et à retourner d'ici le 31 mars prochain.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 50.
La prochaine séance est fixée au jeudi 31 mars 2022 à 20 h 30.

